CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E125980** **VALABLE JUSQU'AU** **15/06/2027**

ÉDITÉ LE 21/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/05/2010

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROMANS 522 905 058 R.C.S
Siret : 522 905 058 00049
Code NACE : 1623Z
Numéro caisse de congés payés : 10140244
Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320.230094

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320.230094

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : SECOBOIS

191 RUE JEAN ROSTAND
26800 PORTES-LES-VALENCE

Téléphone : 09 53 02 55 00 **Fax :**
Portable : 06 75 26 19 19
Responsabilité légale :
CHAZALLET RÉMY GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet : http://www.secobois.fr
E-mail : info@secobois.fr

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 978 232 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	14	03/06/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

21/05/2026 12:26

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.